



**PBF/EMER/6 RENFORCEMENT DE LA SECURITE A LA PRISON CIVILE DE PORT-AU-PRINCE, HAÏTI
FINAL PROGRAMME¹ NARRATIVE REPORT**

Programme Title & Number
<ul style="list-style-type: none"> • Programme Title: Renforcement de la sécurité à la prison civile de Port-au-Prince • Programme Number: 00066701 • MDTF Office Atlas Number:

Country, Locality(s), Thematic Area(s) ²
Haiti/PBF Emergency Window-W3

Participating Organization(s)
MINUSTAH

Implementing Partners
<ul style="list-style-type: none"> • National counterparts (government, private, NGOs & others) • International Organizations, including NGOs

Programme/Project Cost (US\$)															
<table> <tr> <td>MDTF Fund Contribution:</td> <td>Peace Fund: USD 800 000</td> <td>Building Fund: USD 800 000</td> </tr> <tr> <td>Agency Contribution</td> <td colspan="2">UNDP: USD 50 000</td> </tr> <tr> <td>Government Contribution <i>(if applicable)</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Other Contribution (donor) <i>(if applicable)</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td colspan="2">USD 850 000</td> </tr> </table>	MDTF Fund Contribution:	Peace Fund: USD 800 000	Building Fund: USD 800 000	Agency Contribution	UNDP: USD 50 000		Government Contribution <i>(if applicable)</i>			Other Contribution (donor) <i>(if applicable)</i>			TOTAL	USD 850 000	
MDTF Fund Contribution:	Peace Fund: USD 800 000	Building Fund: USD 800 000													
Agency Contribution	UNDP: USD 50 000														
Government Contribution <i>(if applicable)</i>															
Other Contribution (donor) <i>(if applicable)</i>															
TOTAL	USD 850 000														

Programme Duration (months)	
Overall Duration	21 months
Start Date ³	19 May 2008
Original end date	20 May 2009
Revised End Date,	31 December 2009
Operational Closure Date ⁴	
Expected Financial Closure Date	

Final Programme/ Project Evaluation
Evaluation Completed
<input type="checkbox"/> Yes <input checked="" type="checkbox"/> No Date: _____
Evaluation Report - Attached
<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No

Submitted By
<ul style="list-style-type: none"> ○ Name: Marc-André Franche ○ Title: Deputy Director ○ Participating Organization (Lead): UNDP ○ Contact information: Bureau du PNUD (Zone5) MINUSTAH, Log Base, Port-au-Prince, Haiti

¹ The term “programme” is used for programmes, joint programmes and projects.

² Priority Area for the Peacebuilding Fund; Sector for the UNDG ITF.

³ The start date is the date of the first transfer of the funds from the MDTF Office as Administrative Agent. Transfer date is available on the [MDTF Office GATEWAY](http://mdtf.undp.org) (<http://mdtf.undp.org>).

⁴ All activities for which a Participating Organization is responsible under an approved MDTF programme have been completed. Agencies to advise the MDTF Office.

FINAL PROGRAMME REPORT

I. PURPOSE

- a. Face à une surpopulation carcérale de la prison civile de Port-au-Prince et des conditions de détentions et de sécurité de la prison de Port-au-Prince précaires (mur d'enceinte de la prison risquant de s'écrouler et ainsi obligeant les responsables nationaux de restreindre les mouvements des détenus; nombre limité d'agents affectés à la prison, rendant la surveillance difficile) qui faisait craindre à des risques d'évasions massives, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a émis l'urgence de procéder à la réhabilitation totale du mur de la prison à travers le projet « Renforcement de la sécurité à la prison civile de Port-au-Prince Haïti ». Ce projet a été mis en œuvre par le PNUD avec la participation de la DAP dès Mai 2008. Le budget total du projet s'élevait à USD850,000 dont 800,000 du Peace Building Fund et USD 50,000 des fonds propres du PNUD.
- b. Le projet prévoyait de renforcer la sécurité à la prison civile de Port-au-Prince à travers :
- la réhabilitation du mur d'enceinte de la prison ;
 - la mise en place d'un système de vidéo surveillance.

Le projet avait pour objectif d'améliorer les conditions de détention de la prison civile de Port-au-Prince en renforçant la sécurité au sein et dans les environs immédiats de la prison en réduisant les risques d'évasions massives tout en augmentant la surface accessible aux détenus dans la cour de l'établissement. Il contribuait à la consolidation du processus de stabilisation en Haïti.

- c. Le projet a nécessité le concours de trois ingénieurs nationaux pour préparer le dossier et assurer le suivi des travaux avec le concours des agents de la contrepartie nationale. Les ingénieurs internationaux de la MINUSTAH ont contribué aux spécifications techniques. Pour sa part, le chantier a permis de créer 145 postes de travail sur une durée de huit mois.

II. ASSESSMENT OF PROGRAMME/ PROJECT RESULTS

- a. Le projet a permis de renforcer la sécurité de la prison civile de Port-au-Prince grâce à l'érection autour de l'ancien mur, de deux murs d'environ 380 mètres de longs surplombé de barbelés; mais aussi la construction de sept (7) miradors et l'installation d'un système électrique et d'éclairage. Les travaux se sont achevés en décembre 2009. L'inauguration des travaux a eu lieu le 9 décembre 2009 par la Représentante Résidente du PNUD et le Secrétaire d'État à la Sécurité Publique
- b. Le projet a permis de renforcer la sécurité de l'établissement et à ce moment les risques d'évasions massives semblaient écartés. Cependant, durant le séisme du 12 janvier 2010 des scènes de pillage de la prison suivi d'une évasion massive ont eu lieu. Il est important de souligner que cette évasion s'est déroulé non pas par le mur qui venait d'être reconstruit et qui n'a pas subi de lourd dommage; mais par la porte d'entrée de la prison qui a été ouverte, ce qui semble être imputable à un mauvais fonctionnement des services ou à des complicités internes plus qu'aux conditions de sécurité qui venaient d'être renforcées. Les autorités nationales ont diligenté une enquête pour éclaircir les faits.

Une évaluation des dommages a été faite sur le mur. La structure a tenu mais elle doit faire l'objet de réhabilitation. Un devis d'environ 25 000 USD a été établi pour le réparer.

Le projet prévoyait non seulement de réhabiliter le mur d'enceinte de la prison mais aussi de mettre en place un système de vidéosurveillance pour renforcer la sécurité à l'intérieur de la prison. Cependant les travaux de réhabilitation du mur du fait de leurs spécificités techniques ont englobé l'ensemble des fonds disponibles.

- c. Le projet a répondu au besoin identifié par l'ISF ('Integrated Strategic Framework') à savoir celui de renforcer la capacité des institutions étatiques afin de pourvoir un service de base en matière d'Etat de droit et ce d'une manière respectueuse des droits humains. De plus, cette activité demeure une priorité de la Direction des Affaires Pénitentiaires et donc du Ministère de la Justice de la République d'Haïti.
- d. Le projet a été mis en œuvre par le PNUD dans le cadre du programme de « Renforcement de l'État de droit en Haïti » avec la participation de la contre partie nationale : la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les services de la DAP ont remis au PNUD les spécifications technique du projet de réhabilitation du mur. Un ingénieur en infrastructure a été recruté dans le cadre du projet par le PNUD. Il a été chargé d'élaborer le cahier des charges selon les spécifications du PNUD. Un jury a été mis en place avec un représentant de la contrepartie nationale, un ingénieur représentant la MINUSTAH, l'ingénieur du projet ainsi que le CTP du PNUD. Avec l'appui des services du procurement du PNUD, un appel d'offre public international a été lancé. Il a suivi les standards en matière d'appel d'offre pour les travaux de construction civile avec l'organisation de réunion technique, visite technique, et ouverture publique des propositions. Seules deux offres locales ont été reçues à la fin de période pour l'appel d'offre.

- e. Le projet fut bénéfique à 100% au Ministère de la Justice par l'entremise de la Direction des Affaires Pénitentiaires.

Un Comité de suivi composé de représentants de la DAP, du PNUD, et de la MINUSTAH a été créé, afin d'assurer un contrôle de la bonne exécution du projet et d'en permettre l'appropriation par les partenaires nationaux. Le comité de suivi a entre autres:

- élaborer un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre du projet ;
- apprécier les résultats obtenus et les risques et contraintes liés à l'exécution du projet;
- approuver les cahiers de charges et les travaux réalisés;
- accompagner le suivi des travaux et évaluer les rapports de supervision.

De leur côté, les autorités nationales ont été impliquées dès le début du projet et elles ont appuyé sa mise en œuvre, notamment en prenant les mesures idoines pour déguerpir les populations qui occupaient illégalement les pourtours de la prison, ce qui a permis d'exécuter les travaux sans retard considérable.

- f. Bien qu'il semble répondre à priori à une préoccupation de renforcement de la sécurité, la réhabilitation du mur a contribué non seulement à l'amélioration des conditions de travail des agents mais aussi des conditions de détention, car environ 230m² d'espace et deux blocs sanitaires sont désormais accessibles aux détenus dans la cours. Cela permet d'envisager le développement de diverses activités d'occupation du temps libre des détenus. Dans cette optique ces travaux viennent compléter les efforts des responsables nationaux en vue de se rapprocher des recommandations de l'Ensemble des Règles Minima pour le Traitement des Détenus.

III. EVALUATION & LESSONS LEARNED

- a. Le PNUD, ainsi que les services de la DAP, ont effectué le suivi et l'évaluation du projet. Le suivi du projet s'est fait sur la base de l'application rigoureuse du plan de travail et de la supervision des travaux afin de s'assurer du respect des délais et des normes techniques prévus.

Sur le terrain le suivi s'est fait par un comité regroupant des ingénieurs de la DAP, du PNUD et de la MINUSATH. Deux ingénieurs ont été recrutés pour assurer le suivi des travaux de jour comme de nuit, étant donné que l'entreprise responsable des travaux a travaillé sans relâche du fait de la nature de l'ouvrage et de l'urgence à résorber les menaces sur la sécurité à ce moment. Cela a permis de s'assurer que les spécifications techniques du projet étaient respectées.

Des rapports ont été élaborés afin de rendre compte de l'état d'avancement du projet et de procéder à d'éventuels ajustements.

L'évaluation à moyen terme qui devait porter sur l'impact des améliorations en termes de sécurité à la prison civile de Port-au-Prince, notamment pour ce qui concerne les évasions ou tentatives d'évasions et émeutes et qui devait se baser sur les rapports périodiques faisant état de la situation de la prison, n'a pas pu avoir lieu étant donné que juste un mois après l'inauguration des travaux, un séisme de magnitude 7.0 a frappé la grande région de Port au Prince le 12 janvier 2010 provoquant des scènes de pillage de la prison suivi d'une évasion massive dans plusieurs prisons du pays.

- b. Les travaux de reconstruction du mur ont été plus long que prévu car le dossier d'appel d'offre fut soumis au Comité local des biens et achats (CAP) pour approbation et envoyé à Panama au CAP régional tel que mandaté par les procédures du PNUD. Cette situation a causé un retard dans le démarrage des travaux mais a permis de garantir la plus grande transparence dans le choix de l'entreprise chargée des travaux. Le dossier des travaux de reconstruction du mur a été approuvé en début mars 2009 et les travaux ont débutés en avril 2009 pour se terminer en décembre 2009.
- c. Afin de pallier l'insuffisante capacité technique de la partie nationale qui devait supporter les frais de préparation des spécifications technique des travaux à effectuer, le PNUD, à travers une contribution de USD50,000 des fonds propres du PNUD Haiti, a permis de recruter le personnel technique nécessaire pour la préparation du dossier d'appel d'offre et tout en apportant un soutien technique aux membres de la DAP. Ce montant n'inclus pas les frais de personnel technique et de gestion du projet qui ont été couvert sur le budget du Projet de renforcement de l'État de droit

IV. INDICATOR BASED PERFORMANCE ASSESSMENT

	Performance Indicators	Indicator Baselines	Planned Indicator Targets	Achieved Indicator Targets	Reasons for Variance (if any)	Source of Verification	Comments (if any)
Outcome 1							
Output 1.1 Construction du mur d'enceinte de la prison de Port-au-Prince	Indicator 1.1.1 Erection d'un mur de 400 mètres de long	Mur à reconstruire	Mur érigé	Mur érigé		Rapport narratif et financier Cérémonie d'inauguration du mur	
	Indicator 1.1.2						
Output 1.2 Construction de sept (7) miradors et installation d'un système électrique et d'éclairage dans la prison de Port-au-Prince.	Indicator 1.2.1 Sept miradors et système électrique et d'éclairage	Sept miradors et système électrique et d'éclairage	Sept miradors construits et système électrique et d'éclairage installé	Sept miradors construits et système électrique et d'éclairage installé		Rapport narratif et financier Cérémonie d'inauguration du mur	
	Indicator 1.2.2						